

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

Décision DG n° 2010-54 du 2 mars 2010 portant nomination au groupe de travail sur les médicaments de prescription médicale facultative de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

NOR : SASM1030123S

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,
Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 5121-8, L. 5311-1, R. 5121-50 à R. 5121-60 et D. 5321-7 et suivants ;

Vu l'arrêté du 28 janvier 2010 portant nomination à la commission d'autorisation de mise sur le marché prévue à l'article R. 5121-54 du code de la santé publique, auprès de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ;

Vu la décision DG n° 2005-154 en date du 12 octobre 2005 portant création du groupe de travail sur les médicaments de prescription médicale facultative de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,

Décide :

Article 1^{er}

Sont nommées membres du groupe de travail sur les médicaments de prescription médicale facultative les personnalités dont les noms suivent :

Mme BAVOUX (Françoise).
Mme BERNARD-HARLAUT (Micheline).
M. BIOUS (Michel).
Mme BONGRAND (Marie-Claude).
M. CHASSANY (Olivier).
M. COLETTI (Michel).
M. DAUTZENBERG (Bertrand).
M. DETILLEUX (Michel).
M. DIQUET (Bertrand).
M. DUVAL (Xavier).
M. EKODO (Prosper).
Mme FRANCOIS (Martine).
M. GUILLEMAIN (Joël).
Mme HUCHON-BECEL (Dominique).
M. LEVEZIEL (Nicolas).
M. LEYNADIER (Francisque).
M. LIARD (François).
M. MONGES (Philippe).
M. OUSTRIN (Jean).
M. PEJOUAN (Bernard).
Mme POLI (Florence).
M. POUILLARD (Jean).
M. REVEILLAUD (Olivier).
Mme THUILLIEZ (Corinne).
M. WIERRE (Patrick).

Article 2

M. LIARD (François) est nommé président du groupe de travail.

Article 3

Le mandat des membres du groupe de travail prendra fin à la date d'échéance du mandat des membres de la commission d'autorisation de mise sur le marché.

Article 4

Le directeur de l'évaluation des médicaments et des produits biologiques est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Saint-Denis, le 2 mars 2010.

Le directeur général,
J. MARIMBERT